

27 novembre

19.

Expédié le 28-11-19.

5290/103

Monsieur le Directeur Général,

Comme suite à votre lettre du 21 novembre courant, n° 1 Administration des Beaux-Arts, transmissive d'une copie de la dépêche de Monsieur le Ministre de la Guerre, en date du 25 octobre écoulé, nous avons l'honneur de vous faire savoir que nos services ne possèdent ~~pas~~un document qui puisse aider à recueillir des renseignements sur les belligérants disparus.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission directrice,

Le Secrétaire,

Monsieur VERLANT, Directeur Général

des Beaux-Arts.

BRUXELLES.

MINISTÈRE
des
Sciences et des Arts.

Administration
des
Beaux-Arts.

N° 1.

2 Annexes.

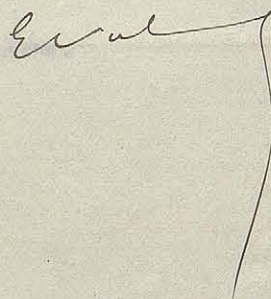
Bruxelles le 21 novembre 1919. (3)

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, avec prière de vouloir bien mettre mon administration à même d'y répondre, en ce qui concerne votre établissement, la copie ci-jointe d'une dépêche de Mr. le Ministre de la Guerre, en date du 23 octobre 1919.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général,



*Mr. Lams
réponse négative*

, A la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et Sculpture.

MINISTÈRE
des
Sciences et des Arts.

Bruxelles le 4 novembre 1919.

N° I P.

Personnel, Affaires générales,
et
Comptabilité générale.

I Annexe.

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir la copie ci-jointe
d'une dépêche de M. le Ministre de la Guerre, en vous priant de
vouloir bien mettre le Secrétariat général à même d'y répondre en
ce qui concerne votre administration.

Le Secrétaire général,
|(s.) de la Vallée.

A Monsieur le Directeur général des
Beaux-Arts.

Bruxelles le 23 Octobre 1919.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la mission du Gouvernement Britannique pour la recherche des soldats disparus, fonctionnant en exécution du traité de Paix, s'efforce d'obtenir des autorités allemandes le plus de renseignements possibles en vue de retrouver les traces de soldats alliés tombés entre les mains des allemands.

Le Ministère de la Guerre Allemand, met à la disposition des alliés tous les documents qui ont pu être sauvés au cours de la retraite, mais un assez grand nombre d'entre eux n'ont pu arriver jusqu'en Allemagne parce que, envoyés par chemin de fer vers Berlin les colis qui les contenaient ont été saisis par les autorités belges sur territoire belge ou dans la zone Rhénane occupée.

C'est ainsi que le service sanitaire militaire allemand déclare que l'hôpital de campagne allemand n° 29 a été transféré au cours de la retraite à Allenstein, mais que le colis contenant l'administration de cet établissement sanitaire a été saisi et confisqué à Bruxelles, en novembre 18.

Tous les livres donnant le relevé des malades des hôpitaux militaires allemands installés en France, à Aniche-(Siegeshauser) et à Auberschicourt ainsi qu'en Belgique à Jemappes (Ferdinand Schule) ont été égarés ou saisis.

Comme parmi les hospitalisés de ces établissements se trouvaient des soldats alliés blessés dont d'aucuns sont morts au cours du transfert, il serait d'intérêt international, en vue de la recherche des disparus, de pouvoir retrouver cette précieuse documentation.

Le même intérêt international s'attache à la découverte de l'administration des cimetières allemands de France et en Belgique. Certains de ces documents, mis en caisse avec comme destination : "(Grabers-Bureau, Dorothea Strasse, Berlin), ont été saisis ou égarés en Belgique ou en pays Rhénans, au cours de la retraite allemande, après l'armistice.

Je vous serais reconnaissant d'ordonner une enquête dans vos services pour faire examiner si parmi les documents allemands recueillis depuis l'armistice, il n'en existe pas qui puissent aider les commissions internationales qui vont fonctionner sous peu en exécution du traité de Paix à recueillir des renseignements sur les belligérants disparus.

Le Ministre de la Guerre,

(s.) Masson.

A Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts BRUXELLES.